

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01754
Numéro SIREN : 853 030 617
Nom ou dénomination : 2 HLC AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013155

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2 HLC AUTO Néant *

Adresse de l'entreprise 119 Chemin de Naron 83150 BANDOL

Numéro SIRET * 8 5 3 0 3 0 6 1 7 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

				Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 1</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 0</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	77 413	16 397	61 016	67 280	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 600		3 600	3 600	
	Total I (5)	044	048	81 013	16 397	64 616	70 880	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				3 090	
	Marchandises *	060	062	413		413	1 147	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	2 439		2 439	454
		Autres * (3)	072	074	898		898	7 001
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	35 221		35 221	20 934	
	Charges constatées d'avance *	092	094	23		23		
		Total II	096	098	38 994		38 994	32 626
	Total général (I+II)	110	112	120 006	16 397	103 609	103 506	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2 000	2 000		
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			132				
	Report à nouveau			134	(792)			
	Résultat de l'exercice			136	12 699	(792)		
	Provisions réglementées			140				
		Total I			142	13 907	1 208	
	Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	12 439	14 492		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 716	3 499		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			172	74 286	84 308		
	Produits constatés d'avance			174	1 262			
		Total III			176	89 703	102 298	
	Total général (I + II + III)			180	103 609	103 506		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		10 355		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 894		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 553	442		444		446	10 553		10 553
	Installations générales agencements divers	450	62 625	452	2 894	454		456	65 518		65 518
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 342	472		474		476	1 342		1 342
Immobilisations financières		480	3 600	482		484		486	3 600		3 600
TOTAL		490	78 119	492	2 894	494		496	81 013		81 013
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 717	532	2 156	534		536	3 873		3 873
	Installations générales, aménagements divers	540	5 151	542	6 554	544		546	11 705		11 705
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	371	562	448	564		566	819		819
TOTAL		570	7 239	572	9 158	574		576	16 397		16 397
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	
						780	

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	3 792
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	3 792	Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	22 338
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	10 860
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/10/2020	et clos le : 30/09/2021	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NCI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET
 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE
 ADRESSE (voie)
 CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 HLC AUTO

119 Chemin de Naron

83150 BANDOL

ANNEXE DU 01/10/2020 AU 30/09/2021

SEC LEBON INTELEC

1155 Avenue Dei Reganeu

Le Pergolèse

83150 BANDOL

04 94 22 06 25

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 553		
Installations générales agencements aménagements divers	62 625		2 894
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 342		
TOTAL	74 519		2 894
Prêts, autres immobilisations financières	3 600		
TOTAL	3 600		
TOTAL GENERAL	78 119		2 894

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 553	10 553
Installations générales agencements aménagements divers			65 518	65 518
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 342	1 342
TOTAL			77 413	77 413
Prêts, autres immobilisations financières			3 600	3 600
TOTAL			3 600	3 600
TOTAL GENERAL			81 013	81 013

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 717	2 156		3 873
Installations générales agencements aménagements divers	5 151	6 554		11 705
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	371	448		819
TOTAL	7 239	9 158		16 397
TOTAL GENERAL	7 239	9 158		16 397

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 156				
Instal. générales agenc. aménag. divers	6 554				
Matériel de bureau informatique mobilier	448				
TOTAL	9 158				
TOTAL GENERAL	9 158				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 600	3 600	
Autres créances clients	2 439	2 439	
Taxe sur la valeur ajoutée	837	837	
Débiteurs divers	61	61	
Charges constatées d'avance	23	23	
TOTAL	6 960	6 960	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	12 439	12 439		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 716	1 716		
Personnel et comptes rattachés	3 501	3 501		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 263	1 263		
Impôts sur les bénéfices	1 572	1 572		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 878	1 878		
Autres impôts taxes et assimilés	478	478		
Groupe et associés	65 595	65 595		
Produits constatés d'avance	1 262	1 262		
TOTAL	89 703	89 703		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	286			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 338			

2 HLC AUTO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 119 chemin de Naron
83150 BANDOL
RCS TOULON 853 030 617

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
31 MARS 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Je débute ce rapport en vous indiquant l'exercice 2020/2021 a été marqué par le début de notre activité et la crise sanitaire.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, je vous précise au début de ce rapport que le chiffre d'affaires s'est élevé à 111 769 euros contre 42 384 euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de +163.71%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 120 443 euros contre 45 389 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +165.36%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 90 962 euros contre 63 777 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 42.63%.

Le résultat d'exploitation ressort à + 29 481 euros contre – 18 387 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 210 euros contre – 58 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt ressort à – 29 271 euros contre – 18 445 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 15 000 euros contre 17 653 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 1 572 euros contre 0 euro au titre de

l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de + 12 699 euros contre une perte de - 792 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30/09/2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 103 609 euros contre 103 506 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +0.10%.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'activité de la société a subi les conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre chiffre d'affaires devrait augmenter pour l'exercice clos au 31/09/2022.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et à nos statuts, je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2021 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de + 12 699 euros.

Origine

Résultat de l'exercice 12 699 euros

Réserve légale

Au titre de la réserve légale, soit 200 euros

Report à nouveau

Au report à nouveau, soit 12 499 euros

TOTAUX 12 699 euros 12 699 euros

S'agissant du second exercice, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous présentons dans notre rapport spécial les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Sans objet

DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Enfin, afin de répondre aux obligations légales, vous trouverez ci-après la décomposition au 30/09/2021, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

Article D 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 122 jours	Plus de 122 jours	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	1657.26€	58.80€	0€	0€	0€	1716.06€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2.58%	0.09%	0%	0%	0%	2.68%

Article D 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

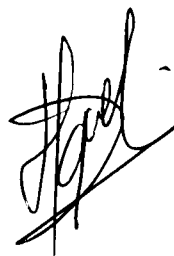
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	0	2330€	0	109	0	2439€
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0	2.08%	0%	0.10%	0%	2.18%

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à BANDOL, le 31 mars 2022

Le Président



2 HLC AUTO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 119 chemin de Naron
83150 BANDOL
RCS TOULON 853 030 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 12 699 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 12 699 euros

Réserve légale

Au titre de la réserve légale, soit 200 euros

Report à nouveau

Au report à nouveau, soit 12 499 euros

TOTAUX 12 699 euros 12 699 euros

S'agissant du second exercice, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

